







#### **OBJECTIF**

Ce guide a pour but de vous résumer les principales informations à connaître concernant l'entretien d'un dispositif d'asssainissement non-collectif.

### **POUR QUI?**

Ce guide est déstiné à toutes personnes propriétaires ou locataires d'un ou plusieurs logements raccordés à un dispositif d'assainissement individuel.

#### SOURCE

La sélection ainsi que la synthétisation des informations se font de façon transparente et la plus objective possible en vous proposant des liens vers des sources fiables.

#### **SOMMAIRE**

#### Page 1

Top 10 des étapes d'un projet d'ANC

#### Page 2

Pourquoi l'entretenir? Comment l'entretenir? Qui est responsable?

#### Page 3

Etape n°1 : la vérification

Page 4

Etape n°2: l'entretien

Page 5

Etape n°3: la vidange

Page 6

Liens utiles

Contact

## TOP 10 DES ÉTAPES D'UN PROJET D'ANC



Besoin d'installer ou de réhabiliter un système d'ANC

par le propriétaire ou le locataire de l'habitation

Connait le nombre de pièces principales de son habitation et le nombre d'habitants

2

Conception du système d'ANC et d'études

par un bureau d'études

Prescrit des filières adaptées aux spécifités du terrain et du projet

3

Demande de devis auprès de fabricants

par le propriétaire ou le locataire de l'habitation

Les fabricants offrent un devis avec un système d'ANC et les services associés



Contrôle du projet

par le SPANC

Vérifie la conformité réglementaire du projet et donne son accord

6

Fourniture du système d'ANC

par le fabricant

Livre le système avec les instructions nécessaires à son installation



Installation du système d'ANC

par le fabricant ou un professionnel

Installe le système en respectant les règles en vigueur



Contrôle de l'installation

par le SPANC

Vérifie la conformité de l'installation par rapport au projet soumis



Entretien du système d'ANC

par le propriétaire ou le locataire de l'habitation

Responsable du bon fonctionnement du système installé



Vidange du système d'ANC

par le professionnel agréé

Effectue la vidange dans les règles de l'art et transmet un certificat



Contrôle du fonctionnement et de l'entretien

par le SPANC

Vérifie que le système ne présente pas de danger et respecte la réglementation

Page 1 Guide de l'entretien



## POURQUOI ENTRETENIR SON SYSTÈME D'ANC?

Votre système de traitement des eaux usées est sollicité au quotidien. Par conséquent, il a besoin d'être régulièrement contrôlé. Les raisons sont simples : garder toute son efficacité, ne pas s'user prématurément et durer sur le long terme.

Toutes les filières de traitement des eaux usées existantes doivent être suivies régulièrement par un entretien.

Ce n'est pas réservé à seulement un type de filière mais concerne bien toutes les filières de traitement des eaux usées.

L'entretien de ces filières n'est pas contraigant et les professionnels de l'assainissement sont présents pour vous guider.

# QUI EST RESPONSABLE?

Le **propriétaire est responsable** de l'entretien du
système. Il lui est recommandé
de suivre les conseils du
fabricant sur son système ainsi
que sur les périodicités
d'entretien.

La réglementation impose effectivement le suivi de son système. Le Service Public de l'Assainissement Non-Collectif (SPANC) contrôle les installations de son secteur à une fréquence maximale de 10 ans.

L'entretien est bien sûr l'un des éléments de contrôle. Le nonrespect de la réglementation peut amener à une déclaration de non conformité de votre système. Des actions de correction peuvent alors vous être demandées



### COMMENT ENTRETENIR SON SYSTÈME D'ANC?

Il est conseillé de suivre trois étapes d'entretien :

- Etape n°1 : la vérification fréquente par le propriétaire
- Etape n°2: la visite d'entretien par un professionnel
- Etape n°3 : la vidange par un professionnel agréé

### **IMPORTANT**

Tous les documents sont à conserver : le manuel technique et le carnet d'entretien fournis par le fabricant, les certificats d'entretien, les bordereaux de suivi des matières de vidange.

En cas de contrôle, ils sont demandés par le SPANC.

Page 2 Guide de l'entretien



### **ÉTAPE N°1**



### **VÉRIFICATION**

par le propriétaire tous les 6 mois

La vérification consiste à surveiller régulièrement le fonctionnement du dispositif. Il s'agit notamment de vérifier qu'il n'y ait pas de bruit anormal (pour les installations ayant des éléments mécaniques), d'odeur inhabituelle, etc...

Des systèmes d'alarme existent aujourd'hui sur de nombreuses installations, ce qui facilite le contrôle.

De nombreux constructeurs proposent dans leur manuel d'utilisation une check-list de visite d'entretien. Ce listing permet de mieux comprendre les points à vérifier.

Conscient que les systèmes d'assainissement non collectif utilisent en grande majorité l'épuration biologique (par des micro-organismes vivants), il est important de faire attention aux produits d'entretiens que nous déversons dans nos canalisations. Retrouvez des exemples ci-contre.

#### À NE PAS JETER

Les graisses alimentaires
Les huiles alimentaires
Les eaux de pluie
Les eaux de piscine
Les matières non-dégradables
(sac plastique, tampon,
préservatif, carton, mégot,
lingette)

Produits dangereux pour l'environnement - fortement déconseillés pesticide, désherbant, solvant, métaux lourds

## Produits corrosifs - fortement déconseillés

déboucheur de canaisations, détartrant, eau de javel, nettoyant four, produit liquide vaisselle, produit chloré

### Liquides inflammables - déconseillés

essence, pétrole, alcool à brûler, solvant, White Spirit, peinture et bombe de peinture, colle, aérosol, laque, dégivrant pour vitres

**Produits toxiques - déconseillés** anticalcaire, détergent

#### **POINTS À VÉRIFIER**



L'alimentation électrique
Les alarmes
Les ventilations, rien ne doit les obstruer
L'écoulement des eaux en sortie du système
Les odeurs
La clarté des eaux en sortie
Nettoyer les filtres

Page 3 Guide de l'entretien



### **ÉTAPE N°2**



#### **ENTRETIEN**

par un professionnel tous les ans

Selon la marque et le fabricant, les opérations d'entretien peuvent différer. La personne effectuant l'entretien doit alors connaître le système installé et posséder le matérel adapté.

Souvent, les fabricants mettent à disposition des manuels techniques afin de détailler le fonctionnement de leurs systèmes.

Un entretien annuel complet, par du personnel qualifié, est requis pour garantir les bonnes performances épuratoires de votre système. Il est important de consigner ou faire consigner les rapports de visite d'entretien et toutes les opérations d'entretien et de maintenance menées sur votre système d'ANC dans un carnet d'entretien. Un entretien plus fréquent peut être requis.

Cet entretien annuel peut faire l'objet du contrat d'entretien que vous propose certains fabricants.

La liste de points à vérifier peut varier selon le type de système installé.

#### **POINTS À VÉRIFIER**

Vérifier le bon fonctionnement des organes mécaniques et élétromécaniques

**Changer les filtres** 

Dépoussiérer

Nettoyer le préfiltre de la fosse toutes eaux

Nettoyer les canalisations, les boites de répartition et de regards

Vérifier le bon état du média filtrant

Remplacer les pièces défectueuses si besoin

Contrôler les ventilations

Contrôler le bon écoulement des eaux

Mesurer certains paramètres physico-chimiques

Evaluer le bon état de santé

Faire les réglages nécessaires

Mesurer la hauteur des boues





Page 4 Guide de l'entretien



### **ÉTAPE N°3**



#### VIDANGE

par un professionnel agréé date à déterminer lors de la visite annuelle

Conformément à l'article L1331-1-1 du code de la santé publique, la vidange relève de la responsabilité du propriétaire de l'installation.

Tout système d'assainissement individuel, produit des boues. Ces boues, doivent être évacuées lorsqu'elles atteignent un volume correspondant à 30% (filières agréées de type micro-stations) voire 50% (filières traditionnelles et filières agréées de type filtres compacts) du volume total de stockage du traitement primaire (fosse toutes eaux, décanteur primaire...).

Ces boues doivent être vidangées par un professionnel. Selon l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié le 3 décembre 2010, ces vidangeurs doivent être agréés par le préfet du département.

La fréquence de vidange d'un dispositif ANC dépend principalement de son volume, de la technologie et de l'utilisation qui en est faite. Bon à savoir : les entreprises chargées de la vidange des installations ANC doivent avoir reçu un agrément préfectoral, valable 10 ans.

#### **CE QU'IL FAIT**

Vérifier l'intégrité du système

Nettoyer à haute pression les parois internes de la fosse ou du décanteur primaire

Nettoyer à haute pression les canalisations d'entrée et de sortie

Délivrer un certificat de vidange (à conserver)

Remettre de l'eau dans le décanteur primaire

## OÙ TROUVER UN PROFESSIONNEL AGRÉÉ PRÈS DE CHEZ VOUS ?

La liste des vidangeurs agréés de votre département se trouve sur le site dédié à l'assainissement. *Cliquez ici*.



Page 5 Guide de l'entretien

### **LIENS UTILES**

Guides du PANANC

Propriétaire d'une installation : les questions à poser et à se poser Guide d'accompagnement des services publics de l'ANC Guide d'information sur les installations

Article de l'IFAA

Perennité des installations

Tricel

Fréquence réelle de vidange d'une micro-station Exemple de contrat d'entretien chez un Partenaire Exclusif Tricel Manuels techniques des gammes Tricel











### TRICEL NOVO

TRICEL SETA SIMPLEX

TRICEL SETA

Média filtrant en fibre de coco

Micro-station d'épuration

Filtre compact monocuve

Page 6 Guide de l'entretien